

CRC - Exemples de non-conformités rencontrées en Haute-Garonne

*Frédéric GENDRE et Gilles GUTIERREZ
Direction départementale des territoires de la
Haute-Garonne*

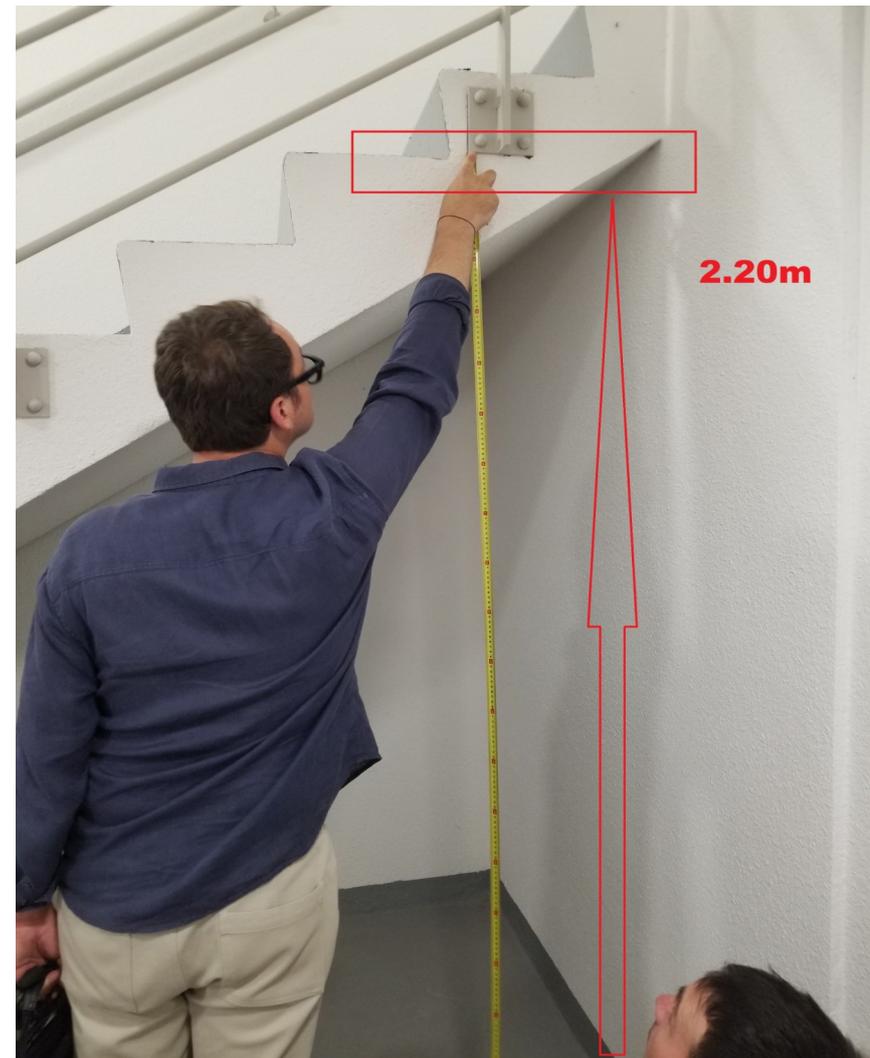
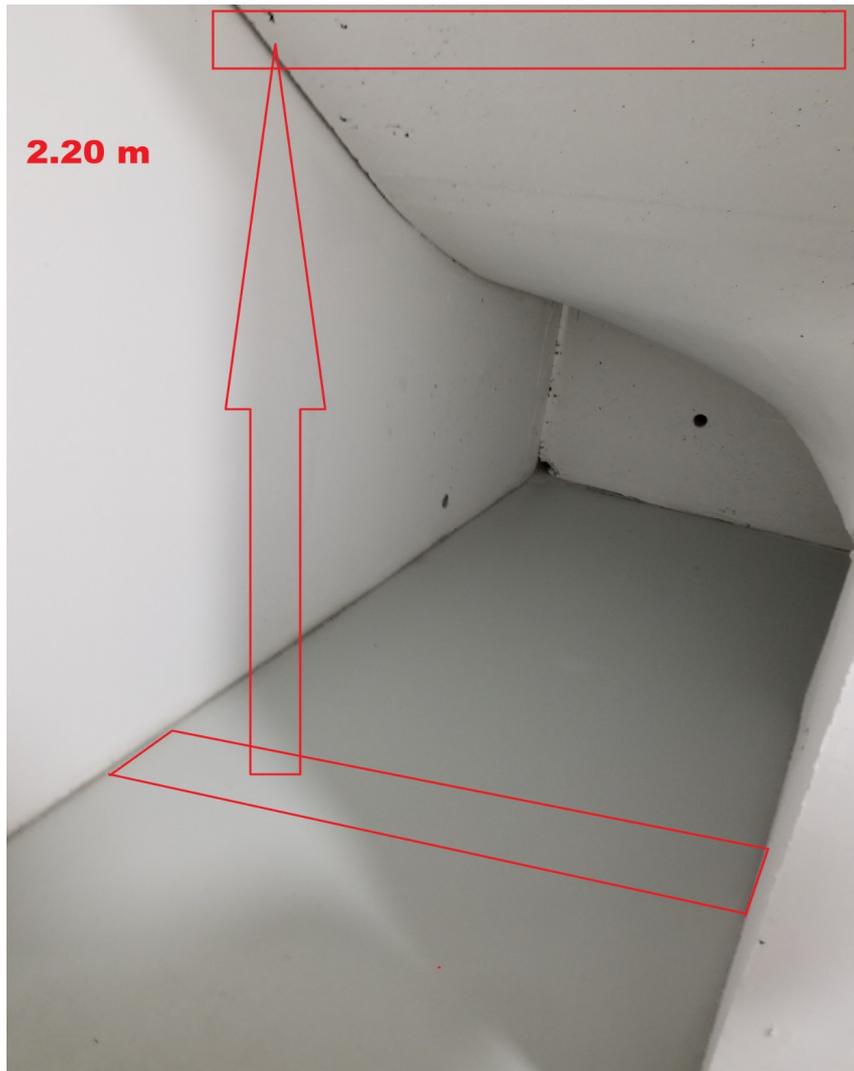




Le CRC en Haute-Garonne

- Essentiellement des logements collectifs ou mixtes ;
- Sélection des opérations sur la base du tirage national, de plaintes ou suite à un repérage terrain ;
- Déploiement sur l'ensemble du département même si une grande partie des contrôles est réalisée sur le secteur toulousain (qui concentre une forte activité de la construction)

Accessibilité



Accessibilité

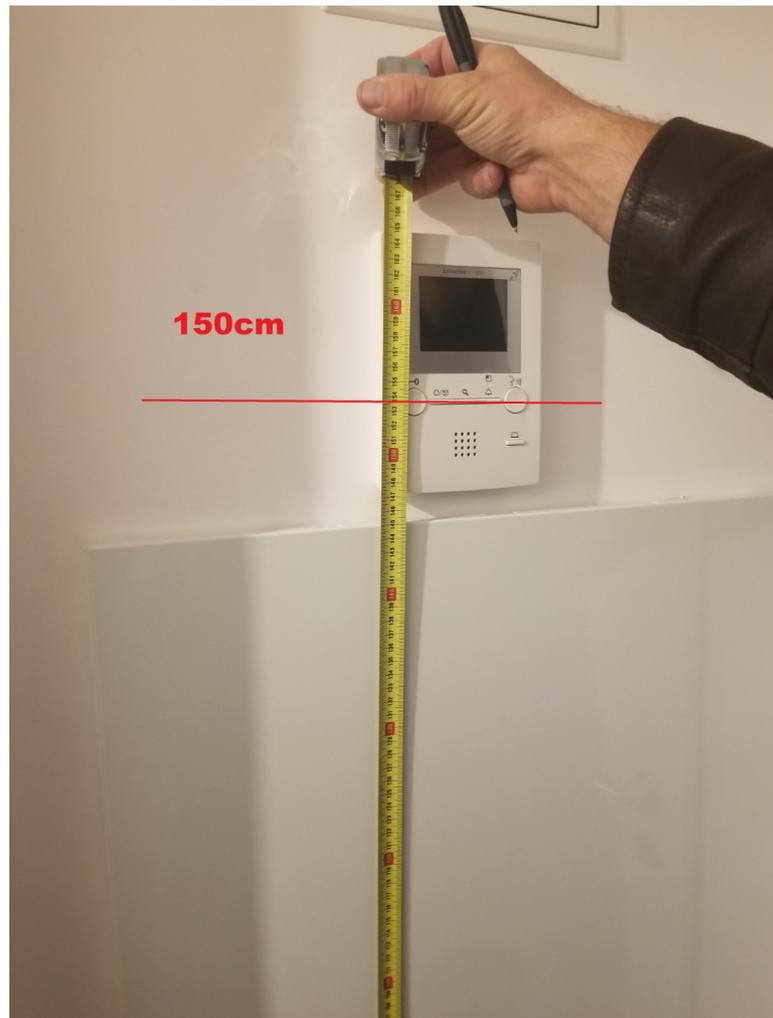
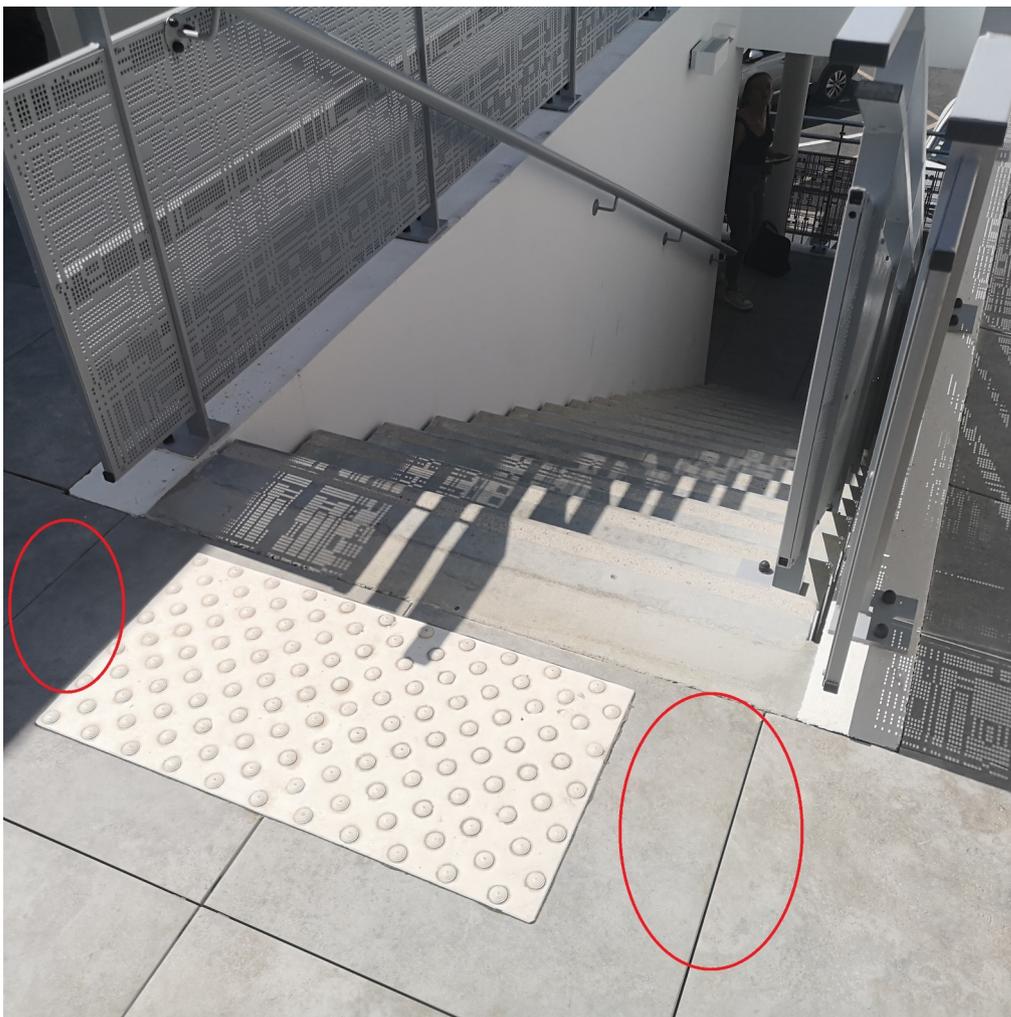
Présence d'une marche
pour accéder à la terrasse.



Accessibilité



Accessibilité



Accessibilité

Cheminements extérieurs



AVANT



APRES

Sécurité - Garde-corps

Hauteur de protection
inférieure à 1,00 m



Aération - ventilation



La position de l'entrée d'air ne permet pas un balayage total de la pièce → elle aurait dû être placée sur la fenêtre la plus éloignée de la bouche.

Aération - ventilation

Modules d'entrée d'air
non conformes



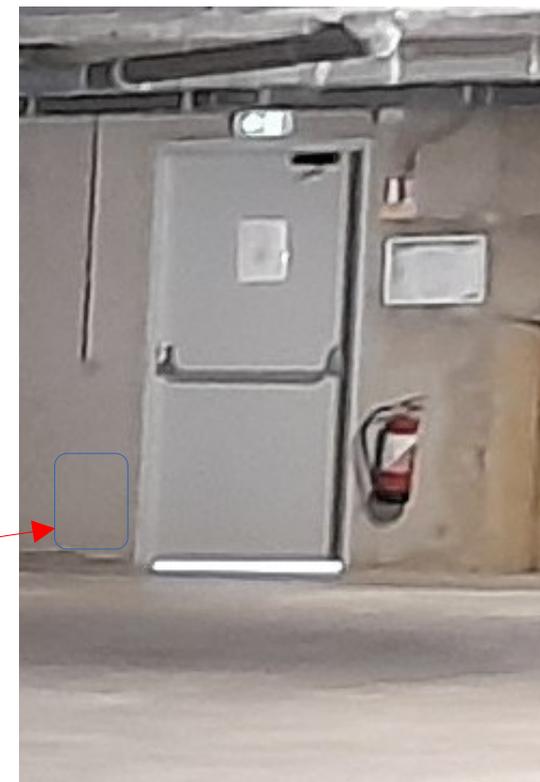
Sécurité incendie



Sécurité incendie



Sécurité incendie



Absence de BAES en parties basses indiquant le sens d'évacuation et la sortie de secours.

Lors d'un incendie, les fumées opaques peuvent cacher le BAES en partie haute

Sécurité incendie

Absence de dispositif d'évacuation des fumées vers l'extérieur sur les portes des issues de secours.



Sécurité incendie

Le bac à sable du parc de stationnement couvert est placé dans un local fermé à clef



Absence d'extincteur



Sécurité incendie

Stockage de matériaux
inflammable dans locaux
non prévu à cet effet.





Pour conclure...

- Une non conformité entraîne la non conformité de l'opération (d'où un taux important d'opérations non conformes) ;
- La majorité des opérations non conformes est régularisée dans les délais imparties (pas de poursuite pénale) ;
- Importance de réaliser les contrôles rapidement (à la livraison si possible) pour permettre au maître d'ouvrage de solliciter ses entreprises dans le cadre de la garantie de parfait achèvement ;
- Les agents de la DDT 31 sont à votre disposition pour répondre aux questions relatives à la réglementation et à son application.
Contact : ddt-batiments-durables-1@haute-garonne.gouv.fr



Merci pour votre attention

